Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18 JUIN 2003

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES & DES GRACES

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

SERVICE
DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Dossier suivi par :
Samuel VUELTA SIMON, Chargé de misssion

NOTE A :

MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS
DES COURS D'APPEL DE PARIS ET VERSAILLES

MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX
PRES LES COURS D'APPEL DE PARIS ET VERSAILLES

MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE L'ILE DE FRANCE

Note d'information sur la prise en charge des mineurs roumains isolés et le traitement des infractions

Régulièrement dénoncé dans la presse et par les élus, le phénomène concernant les mineurs roumains est particulièrement sensible et visible en Ile de France. Une partie de la population des mineurs étrangers isolés en France, constituée en bandes, s'installe dans un comportement délictueux en commettant des vols ou se livrant à la prostitution et révèle l'existence de réseaux structurés qui tirent profit de cette forme de précarité délinquante en l'orientant vers des objectifs lucratifs.

La dimension internationale de ces phénomènes est évidente.

Depuis ces deux dernières années, la préoccupation des services publics et des partenaires privés s'est traduite par l'installation de groupes de travail ou de réflexion qui se proposent de quantifier le phénomène et la présence des mineurs roumains sur notre sol, puis de dégager des solutions innovantes afin de traiter le problème : cette démarche de réflexion est essentielle mais doit être accompagnée par des mesures pratiques.

La consultation d'acteurs judiciaires (policiers et magistrats) et une enquête réalisée par la D.P.J.J. ont permis en effet de constater qu'ils sont, bien souvent, dans l'impossibilité de prendre en charge les affaires mettant en cause des mineurs roumains, faute de pouvoir identifier ces mineurs, de déterminer leur âge exact ou d'obtenir de l'aide et des renseignements provenant de Roumanie.

Cette ignorance paralyse l'action publique : l'absence de contacts et d'information empêche, bien entendu, d'exercer la répression pénale à l'égard des mineurs roumains

DACG - DPJJ- SAEI

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 86 14 40
Télécopie : 01 44 86 14 41

délinquants lorsqu'elle s'impose, mais, surtout, de mettre en place une prise en charge éducative ou de protection à l'égard de ces mineurs, voire de préparer un retour dans leur pays et famille d'origine lorsque cela apparaît possible. C'est également cette ignorance qui désarme les possibilités de lutte contre les structures relevant du crime organisé qui peuvent tirer un profit des activités illicites multiples des mineurs.

Entre ministères de la justice français et roumain il a été convenu du principe de l'installation à Bucarest d'un magistrat français afin de participer à la réflexion et la mise en place d'une justice des mineurs en Roumanie. Madame Marie-Anne BAULON est présente au ministère de la justice roumain, avec cette mission principale, depuis le 15 septembre 2002.

Afin de préparer son arrivée, une mission d'observation et de contact a eu lieu du 28 au 31 mai 2002 à Bucarest : ce déplacement a été mis à profit pour travailler sur le dossier des mineurs roumains présents en France. Les représentants de la justice et de la police roumaine se sont dits prêts et demandeurs pour toute collaboration que la France pourrait souhaiter sur ce thème et partagent l'objectif prioritaire français de lutte contre les structures qui peuvent encadrer et tirer profit des agissements de ces mineurs isolés à l'étranger.

C'est cet ensemble d'éléments qui a conduit la D.A.C.G. et le S.A.E.I. à initier une réflexion pragmatique sur le problème afin de mettre en œuvre à court terme les mesures de nature à permettre de traiter ce phénomène.

****

Les missions de contact qui ont été faites en Roumanie au cours de l'année 2002, la concertation avec les représentants institutionnels et les entretiens avec les acteurs de terrain ont permis de dégager plusieurs axes qui constituent autant d'actions pratiques.

- la création d'un réseau bilatéral et interministériel de liaison permettant de traiter les situations et d'échanger les renseignements.
- l'optimisation de la présence du magistrat qui travaillera au contact des autorités roumaines.
- la centralisation de l'information sur les mineurs eux-mêmes, les faits commis et les organisations qui peuvent en tirer profit.

► Tirer profit de la présence d'un magistrat français en Roumanie

Initialement positionné uniquement sur les aspects d'assistance à la création d'une justice pour mineurs dans son sens large, la mission du magistrat français mis à disposition de la justice roumaine a été élargie en concertation avec le ministère des affaires étrangères, afin de l'inscrire au plus près de nos préoccupations en ce qui concerne les mineurs roumains isolés.

Sa lettre de mission indique désormais que la question des mineurs roumains délinquants en France sera le "deuxième axe de travail de l'assistant technique" et que

DACG - DPJJ - SAEI

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 86 14 40
Télécopie : 01 44 86 14 41

cette mission pourrait se traduire par "l'accompagnement et la facilitation de la mise en place d'une coopération opérationnelle renforcée entre la France et la Roumanie".

En complément de la délégation du S.C.T.I.P., le magistrat détaché a donc vocation à devenir le contact judiciaire opérationnel en Roumanie pour le traitement du dossier des mineurs roumains. Il pourra également vérifier, non seulement la volonté des autorités roumaines, mais aussi l'emploi qui est fait des renseignements qui leurs seront communiqués et le sort réservé aux mineurs qui auront accepté un retour dans leur pays.

► Réfléchir sur la centralisation et l'analyse du renseignement

Pour ce phénomène particulier et en dépit des nombreux cercles ou lieux de réflexion, le défaut d'information est généralisé, les acteurs ne disposent pas de l'information qui leur est nécessaire et aucune analyse du phénomène n'a été faite.

Une réflexion est nécessaire sur les possibilités et modalités de centralisation des informations et de recoupement. La réunion de toute l'information opérationnelle (policière, judiciaire et sociale) dont nous disposons permettrait dans un premier temps de procéder à une évaluation du phénomène au niveau national.

Il a été convenu de dresser la cartographie du phénomène à partir des informations qui sont à ce jour collectées par la DCPJ et la CILDI de la Gendarmerie Nationale, et de celles qui seront communiquées par les parquets généraux : à ces fins, un questionnaire est joint à présente note.

► Activer un groupe de liaison opérationnelle transnational (G.L.O.)

Un Groupe de liaison opérationnel franco-roumain a été mis en place, à titre expérimental, afin de faciliter les contacts entre les divers acteurs des deux pays confrontés à la gestion quotidienne du phénomène : justice – police – secteur éducatif.

Ce réseau de points de contacts se compose d'une quinzaine de professionnels de terrain dans chaque pays (15 français et 15 roumains). Il ne suppose pas de détachement ou d'affectation de magistrat ou de fonctionnaire, ni de structure particulière. A l'instar du Réseau Judiciaire Européen, les points de contact continueront à exercer leurs fonctions habituelles, ils seront simplement (grâce à la diffusion puis à l'actualisation régulière de leurs coordonnées complètes) identifiés par les autres membres du réseau, comme un contact privilégié, et, par leur administration d'origine, comme un référent opérationnel pour ce type d'affaires.

Dans le cadre de leurs activités habituelles, les points de contact activeront le Groupe de Liaison Opérationnel à chaque fois qu'ils auront à gérer les affaires mettant en cause des mineurs roumains. Leur connaissance mutuelle doit permettre le partage et la centralisation de l'information ainsi qu'une prise en charge optimisée des problèmes multiples qui se posent à l'occasion de ce type d'affaires :

- identification des mineurs
- obtention de renseignements sur les mineurs ou leur passé

DACG - DPJJ - SAEI

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 86 14 40
Télécopie : 01 44 86 14 41

- vérification des informations fournies par les mineurs
- recoupement d'informations d'enquête sur les faits
- obtention de renseignements sur les filières exploitant les mineurs
- recherche de lieux de vie ou de placement
- préparation du retour des mineurs en Roumanie
- etc.

Le but de ce "groupe de liaison opérationnelle", réseau de professionnels, est d'être actif et activé en ligne directe par ses membres, afin d'aider, non seulement à traiter les faits commis en France et à gérer les situations françaises en termes d'assistance et d'éducation, mais aussi de travailler sur les structures criminelles tirant bénéfice de ces faits : il s'agit d'une cellule de liaison, d'entraide opérationnelle, qui est au service des collègues de toutes les administrations concernées par la gestion du problème.

Ce Groupe de Liaison opérationnelle a été pensé pour, très concrètement, permettre l'identification des mineurs, l'obtention de renseignements sur les mineurs ou leur famille, l'élaboration de projets éducatifs et de prise en charge adaptés, la préparation du retour des mineurs en Roumanie. Il a également été pensé et composé (à ce jour 5 magistrats, 8 policiers et 2 personnels éducatifs) afin de faciliter la vérification des informations fournies par les mineurs, recouper les éléments d'enquête sur les faits commis et obtenir des renseignements sur les filières exploitant les mineurs pour lutter plus efficacement contre le crime organisé.

Afin d'optimiser "l'effet réseau", les membres du groupe doivent se connaître personnellement. Une première rencontre a eu lieu à BUCAREST le 4 mars 2003. Les futures rencontres croisées permettront de parfaire cette connaissance commune, la réflexion sur les amélioration pratiques de l'entraide et l'échange d'informations opérationnelles sur les mineurs et sur les réseaux les exploitant.

Cette technique a déjà été mise en œuvre, avec succès, dans le cadre bilatéral de nos relations opérationnelles avec d'autres pays de l'Union européenne, par exemple avec l'Espagne dans le cadre de la lutte conjointe contre le terrorisme.

Les chefs des services français concernées (Préfecture de Police, Gendarmerie Nationale, services éducatifs, tribunal de grande instance, parquet de Paris, services centraux) ont désigné les futurs points de contact du G.L.O. La même désignation est intervenue du côté roumain.

****

Afin de mettre cette ressource à la disposition des magistrats du siège et du parquet qui sont en prise directe avec les dossiers mettant en cause des mineurs roumains, vous trouverez, joint à la présente, la liste et les coordonnées complètes des points de contact qui composent le G.L.O.

Vous trouverez également joint, un questionnaire ciblé afin de recenser précisément toutes les manifestations délictueuses des mineurs roumains sur le territoire national, qui ont pu être traitées par vos parquets. Je vous remercie de bien vouloir retourner vos

DACG - DPJJ - SAEI

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 86 14 40
Télécopie : 01 44 86 14 41

réponses à la Mission Réseau Judiciaire Européen (Samuel VUELTA SIMON, chargé de mission DACG-SAEI) avant le 15 juillet 2003.

Nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir la présente note d'information à tous les magistrats concernés et, tout particulièrement, les conseillers délégués à la protection de l'enfance, les juges pour enfants, les substituts généraux en charge des mineurs et les substituts des mineurs.

Nous vous prions également de nous faire connaître toute difficulté qui pourrait se présenter dans le fonctionnement du groupe de liaison opérationnelle.

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES	LE DIRECTEUR DE LA PROCTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	LA CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES EUROPEENNES & INTERNATIONALES
JEAN-CLAUDE MARIN	JEAN-PIERRE CARBUCCIA-BERLAND	ISABELLE TOULEMONDE

DACG - DPJJ - SAEI

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 86 14 40
Télécopie : 01 44 86 14 41

LISTE A JOUR AU : 13 JUIN 2003

Groupe de liaison opérationnel franco-roumain

France

Nom	Service	Coordonnées	langue
LEFEBVRE Geneviève Juge des enfants	Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.65.14 Fax : 00.33.1.44.32.78.51 Gsm : genevieve-madeleine.lefebvre@justice.fr	FR
Martine VEZANT Juge d'instruction mineurs	Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.53.24 Fax : 00.33.1.43.25.28.22 Gsm : Email: martine.vezant@justice.fr	FR
Michèle COLIN Doyen des Juges d'instruction	Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.62.04 Fax : 00.33.1.44.32.79.61 Gsm : Email: Michele-france.colin@justice.fr	FR
THOREL José Vice-Procureur	Secrétariat général du parquet de Paris Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.77.60 Fax : 00.33.1.44.32.77.66 Gsm : 00.33.6.08.31.40.42 Email : jose.thorel@justice.fr	FR ES EN
QUILICHINI Serge Commissaire de police	Chargé de mission auprès du Procureur de la République de Paris Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.59.67 Fax : 00.33.1.44.32.77.66 Gsm : 00.33.6.82.80.00.32 Email : serge.quilichini@justice.fr	FR
BERTRAND Yvette Commissaire principal	Chef de la Brigade de protection des mineurs D.P.J. de la Préfecture de Police 12 quai de Gevres 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.53.71.28.05 Fax : 00.33.1.49.96.37.60 Gsm : Email: franck.billa@interieur.gouv.fr	FR
BIDONDO Jean-Michel Commandant de police	Chef de groupe à la Brigade de protection des mineurs D.P.J. de la Préfecture de Police 12 quai de Gevres 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.49.96.32.66 Fax : 00.33.1.49.96.37.61 Gsm : jean-michel.bidondo@interieur.gouv.fr	FR
WOLFERMANN Sophie Commissaire de police	Sous-chef du service de protection et de surveillance des réseaux ferrés DPUP de la Préfecture de Police 9 boulevard du palais 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.53.46.12.01 Fax : 00.33.1.53.46.12.50 Gsm : 00.33.6.12.37.04.38 sophie.wolfermann@interieur.gouv.fr	FR
KIERSBULKE Joël Commandant de police	Service de protection et de surveillance des réseaux ferrés DPUP de la Préfecture de Police 9 boulevard du palais 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.44.23.22.30 Fax : 00.33.1.53.79.14.32 Gsm : Email:	FR

LISTE A JOUR AU : 13 JUIN 2003

Groupe de liaison opérationnel franco-roumain

France

Nom	Service	Coordonnées	langue
LEFEBVRE Geneviève Juge des enfants	Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.65.14 Fax : 00.33.1.44.32.78.51 Gsm : genevieve-madeleine.lefebvre@justice.fr	FR
Martine VEZANT Juge d'instruction mineurs	Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.53.24 Fax : 00.33.1.43.25.28.22 Gsm : Email: martine.vezant@justice.fr	FR
Michèle COLIN Doyen des Juges d'instruction	Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.62.04 Fax : 00.33.1.44.32.79.61 Gsm : Email: Michele-france.colin@justice.fr	FR
THOREL José Vice-Procureur	Secrétariat général du parquet de Paris Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.77.60 Fax : 00.33.1.44.32.77.66 Gsm : 00.33.6.08.31.40.42 Email : jose.thorel@justice.fr	FR ES EN
QUILICHINI Serge Commissaire de police	Chargé de mission auprès du Procureur de la République de Paris Tribunal de grande instance de Paris 4 boulevard du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.59.67 Fax : 00.33.1.44.32.77.66 Gsm : 00.33.6.82.80.00.32 Email : serge.quilichini@justice.fr	FR
BERTRAND Yvette Commissaire principal	Chef de la Brigade de protection des mineurs D.P.J. de la Préfecture de Police 12 quai de Gevres 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.53.71.28.05 Fax : 00.33.1.49.96.37.60 Gsm : Email: franck.billa@interieur.gouv.fr	FR
BIDONDO Jean-Michel Commandant de police	Chef de groupe à la Brigade de protection des mineurs D.P.J. de la Préfecture de Police 12 quai de Gevres 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.49.96.32.66 Fax : 00.33.1.49.96.37.61 Gsm : jean-michel.bidondo@interieur.gouv.fr	FR
WOLFERMANN Sophie Commissaire de police	Sous-chef du service de protection et de surveillance des réseaux ferrés DPUP de la Préfecture de Police 9 boulevard du palais 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.53.46.12.01 Fax : 00.33.1.53.46.12.50 Gsm : 00.33.6.12.37.04.38 sophie.wolfermann@interieur.gouv.fr	FR
KIERSBULKE Joël Commandant de police	Service de protection et de surveillance des réseaux ferrés DPUP de la Préfecture de Police 9 boulevard du palais 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.44.23.22.30 Fax : 00.33.1.53.79.14.32 Gsm : Email:	FR

LISTE A JOUR AU : 13 JUIN 2003

DUPUCH Frédéric Commissaire divisionnaire	Service de prévention, d'études et d'orientation anti-délinquance DPUP de la Préfecture de Police 9 boulevard du palais 75004 PARIS	Tel : 00.33.1. 53.71.28.04 Fax : 00.33.1. 53.71.67.01 Gsm : Email: frederic.dupuch@interieur.gouv.fr	FR
HERARD Delphine Lieutenant de police	Service de prévention , d'études et d'orientation anti-délinquance DPUP de la Préfecture de Police 9 boulevard du palais 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.53.71.39.13 Fax : 00.33.1.53.71.57.53 Email : delphine.herard@interieur.gouv.fr	FR
HREBLAY Vendelin Commissaire divisionnaire	Attaché de sécurité intérieure Service de coopération technique de police du ministère de l'intérieur Ambassade de France à Bucarest 13-15 Strada Biserica Amzei	Tel : 00.40.21.303.10.52 Fax : 00.40.21.303.10.83 Gsm : Email: sctip.bucarest@xnet.ro	FR EN
BAULON Marie-Anne Magistrat, assistant technique	Ambassade de France à Bucarest 13-15 Strada Biserica Amzei - BP143 - BUCAREST	Tel : 00.40.21.310.32.46 Tel : 00.40. 21.231.05.15 Fax : 00.40.21.231.05.19 Gsm : 00.40.74.01.97.074 Email: m_baulon@hotmail.com	FR RU RO EN
DELATTRE Marie-Pierre Conseillère technique	Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile de France 18 rue Saint-Louis en l'Ile 75004 PARIS	Tel : 00.33.1.44.41.80.40 Fax : 00.33.1.43.29.74.99 Gsm : 00.33.6.64.45.05.18 Email: marie-pierre.delattre@justice.fr	FR EN IT
BERGERE Delphine Directrice	Service éducatif auprès du Tribunal Tribunal pour enfants Tribunal de Grande Instance 4 boul. du palais 75055 PARIS R.P.	Tel : 00.33.1.44.32.54.24 Fax : 00.33.1.44.32.78.51 Gsm : Email:	FR
MARRO Patrick Capitaine	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - CILDI 35 rue Saint-Didier 75775 PARIS Cedex 16	Tel : 00.33.1.53.65.45.38 Fax : 00.33.1.53.65.45.28 Gsm : 00.6.80.64.46.01 Email: CILDI@gendarmerie.org	FR

Roumanie

MUSCALU George Procureur en Chef	Parquet Général auprès de la Cour Suprême	Tel/fax: 00.40.21.410.20.22 gmuscalu@anticoruptie.ro	RO FR
OJOG Octavian Procureur en Chef	Bureau des mineurs et de la surveillance des lieux de detentions Parquet Général auprès de la Cour Suprême	Tel: 00.40.21.410.32.33	RO FR
DUMITRU Daniela Procureur	Bureau des mineurs et de la surveillance des lieux de detentions Parquet Général auprès de la Cour Suprême	Tel: 00.40.21.337.47.55	RO EN
BADICA Daniela Procureur en Chef	Bureau de l'assistance judiciaire internationale Parquet Général auprès de la Cour Suprême	Tel/fax: 00.40.21.410.54.35 arcdc@kappa.ro tel : 00.40.21.336.80.18 tel : 00.40.21.410.19.04/2258	RO FR

LISTE A JOUR AU : 13 JUIN 2003

PÂRVU Viorel Secrétaire général	Autorité Nationale de la Protection de l'Enfance et de l'Adoption - ANPCA	viorel_parvu@anpca.ro tel : 00.40.21.310.07.80, tel : 00.40.21.315.36.30, tel : 00.40.21.315.36.33, fax 00.40.21.312.74.74	RO FR
SAHAN Carmen Conseiller	Autorité Nationale de la Protection de l'Enfance et de l'Adoption ANPCA	carmen_sahan@anpca.ro tel : 00.40.21.310.07.80, tel : 00.40.21.315.36.30, tel : 00.40.21.315.36.33 tel : 00.40.21.723306664 fax 00.40.21.312.74.74	
NEACSU Mariana Chef de service	Autorité Nationale de la Protection de l'Enfance et de l'Adoption ANPCA	mariana_neacsu@anpca.ro tel : 00.40.21.310.07.80, tel : 00.40.21.315.36.30, tel : 00.40.21.315.36.33 fax 00.40.21.312.74.74	RO FR
STAMATOPOL Dan Conseiller juridique	Autorité Nationale de la Protection de l'Enfance et de l'Adoption ANPCA	dan_stamatopol@anpca.ro tel : 00.40.21.310.07.80, tel : 00.40.21.315.36.30, tel : 00.40.21.315.36.33 fax 00.40.21.312.74.74	RO FR
POPA Rodica Aida Vice présidente	Cour d' Appel de Bucarest	aidap@cabuc.ro, info@cabuc.ro tel. 00.40.21.332.11.76 fax. 00.40.21.332.12.40	RO FR
URSULESCU Elena Juge	Cour d'Appel de Bucarest	tel. 00.40.21.332.11.76 fax. 00.40.21.332.12.40	RO FR
VRANCEANU Romanița Juge	Cour d"Appel de Bucarest	tel. 00.40.21.332.11.76 fax. 00.40.21.332.12.40	RO
GRIGORAS Nina Juge	Cour d'Appel de Bucarest	tel. 00.40.21.332.11.76 fax. 00.40.21.332.12.40	RO
DUMITRESCU Mircea Commissaire	Direction générale de la lutte contre le crime organisé Ministère de l'intérieur	Tel/fax: 00.40.21.310.05.28	RO FR
TATAR Liviu Chef de bureau	Direction des passeports Direction générale d'Evidence informatisée de la personne	Tel/fax: 00.40.21.212.81.41	RO EN
SIMION Liliana Sous-Commissaire	Sous-commisaire de police, Direction de la Police Judiciaire Ministère de l'intérieur	Tel/fax: 00.40.21.210.46.98	RO EN FR
STEFAN Florin Inspecteur principal	Direction de lutte contre la délinquance transfrontalière Ministère de l'intérieur	Tel/fax: 00.40.21.312.11.89	RO FR EN

Cour d'Appel de.....

Tribunal de Grande Instance de.....

QUESTIONNAIRE

1°) Procédures traitées par le parquet entre le 1° janvier et le 31 décembre 2002, mettant en cause des ressortissants roumains (auteurs ou victimes d'infractions)

a) Nombre de procédures impliquant des ressortissants roumains : .....

- dont ..... procédures d'atteintes aux biens

- dont ..... procédures d'atteintes aux personnes

Nombre total de personnes (ressortissants roumains) mis en cause :.....

b) Nombre de procédures impliquant des mineurs roumains : .....

- Auteurs d'infractions dans ..... procédures

  - dont ..... procédures de vols, escroqueries, etc.
  - dont ..... procédures de violences
  - dont ..... procédures de proxénétisme
  - dont ..... procédures de (préciser)

- Victimes d'infractions dans ..... procédures

  - dont ..... procédures de proxénétisme ou atteintes sexuelles

Nombre total de personnes (mineurs roumains) mis en cause : .....

c) Traitement des procédures impliquant des mineurs roumains :

- citations directes : .....
- ouvertures d'information : .....
- saisines du juge pour enfants : .....
- classements sans suite : .....
- autres : .....

2°) Procédures traitées par le parquet entre le 1° janvier et le 31 mai 2003, mettant en cause des ressortissants roumains (auteurs ou victimes d'infractions)

a) Nombre de procédures impliquant des ressortissants roumains :

- dont …….. procédures d'atteintes aux biens

- dont …….. procédures d'atteintes aux personnes

Nombre total de personnes (ressortissants roumains) mis en cause :……..

b) Nombre de procédures impliquant des mineurs roumains :

- Auteurs d'infractions dans …….. procédures

  - dont …….. procédures de vols, escroqueries, etc.
  - dont …….. procédures de violences
  - dont …….. procédures de proxénétisme
  - dont …….. procédures de (préciser)

- Victimes d'infractions dans …….. procédures

  - dont …….. procédures de proxénétisme ou atteintes sexuelles

Nombre total de personnes (mineurs roumains) mis en cause : ……..

c) Traitement des procédures impliquant des mineurs roumains :

- citations directes : ……..
- ouvertures d'information : ……..
- saisines du juge pour enfants : ……..
- classements sans suite : ……..
- autres : ……..

3°) Avez-vous rencontré des difficultés pour vérifier l'identité (et éventuellement la minorité) des personnes mises en cause ?

OUI **NON**

si oui, avez vous réussi à les solutionner et de quelle manière ?

4°) Quels recours avez vous utilisé pour traiter la situation des mineurs (auteurs ou victimes) au regard de la protection de l'enfance (association de protection de l'enfance, saisine du juge des enfants, services éducatifs, services médicaux, etc.)

5°) L'intervention de ces partenaires à t'elle été concluante ?

OUI **NON**

pour quelles raisons ?

6°) Pour les affaires de faits commis dans le cadre d'une organisation structurée exploitant l'activité délictueuse des mineurs et/ou des majeurs impliqués, des renseignements sur cette structure ont-ils pu être obtenus ?

OUI **NON**

si oui, quel a été leur destination :

- exploitation dans le cadre de l'enquête ou de l'instruction
- transmission à d'autres parquets concernés
- transmission à des services de police spécialisés
- transmission aux autorités roumaines
- autre....

7°) Avez-vous pris contact avec les autorités roumaines (ou en Roumanie) dans le cadre du traitement des procédures ?

OUI **NON**

si oui, précisez s'il s'est agit de :

- l'Ambassade de Roumanie à Paris
- l'Ambassade de France à Bucarest
- un magistrat ou un officier de liaison français en Roumanie
- un juge ou un procureur roumain
- autres

et si le contact a apporté une plus-value dans le cadre du traitement du dossier (préciser obtention de renseignements, traitement facilité de l'affaire, etc.)